
Demande d'extension de capacité

P.J. n° 51 : Origine géographique des déchets

Codification : PCX2020_DDAE_PJ51 Origine géo déchets_0

N° Révision	Date	Fait par	Vérifié par	Approuvé par	Commentaires	Phase du projet
0	17/02/2021	Héloïse Bouchard	Cyril Schmitt	Claire Alonso	1 ^{ère} diffusion	ED

Demande d'extension de capacité
P.J. n° 51 : Origine géographique des déchets

L'arrêté Préfectoral n° 2014230-0006 du 18 août 2014 stipule à l'article 7.2.3 que « la provenance des déchets est soit interne à la plateforme chimique du Pont de Claix, soit externe à celle-ci. Dans ce dernier cas, les déchets proviennent prioritairement de la zone géographique de l'emprise du plan régional d'élimination des déchets dangereux et en complément du territoire national et de l'UE ainsi que de la Suisse ». Les déchets produits par les activités de la plateforme sont réceptionnés en priorité. Il n'est pas prévu de modifier la provenance des déchets dans le cadre de ce projet ; les déchets qui seront stockés dans le nouveau bac proviendront des mêmes endroits que les déchets actuellement reçus.

Compte-tenu de la spécificité des déchets auxquels s'adressent le traitement proposé par le site de Pont de Claix (déchets chlorés), le gisement dans l'emprise du PREDD-RA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux du Rhône-Alpes) est insuffisant pour assurer un approvisionnement des installations. Le PREDD-RA a examiné les quantités de déchets par catégories traitées hors région. Il précise en ce qui concerne les typologies de déchets traités par le centre SUEZ RR IWS Chemicals de Pont de Claix, à savoir des solvants usés et autres déchets liquides, que ces quantités n'excédaient pas 8 % pour les solvants usés et 2 % pour les autres déchets liquides, démontrant ainsi l'inadéquation entre le gisement et les capacités de traitement.

Les graphiques des figures 1 à 6 suivantes présentent l'origine des déchets sur les trois dernières années.

Figure 1. Répartition de l'origine des déchets en 2018, détail France par région

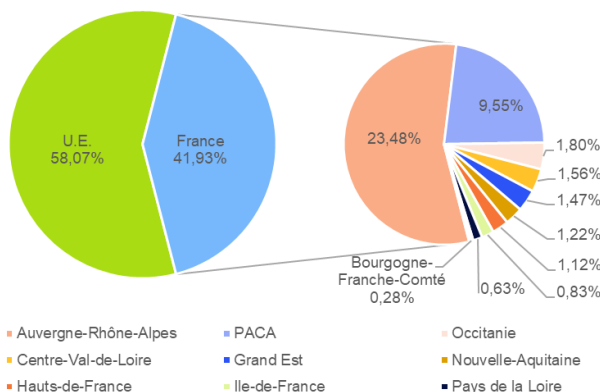


Figure 2. Répartition de l'origine des déchets en 2018, détail Union Européenne par pays

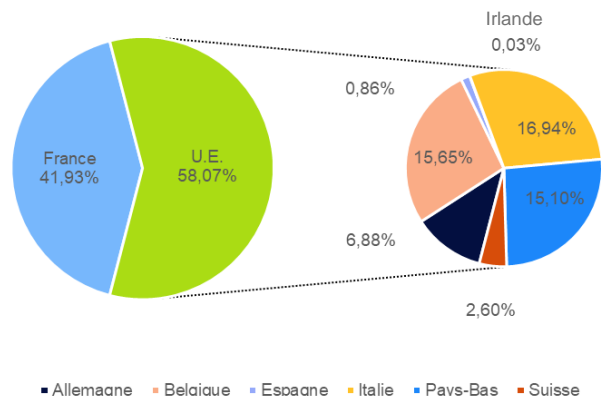


Figure 3. Répartition de l'origine des déchets en 2019, détail France par région

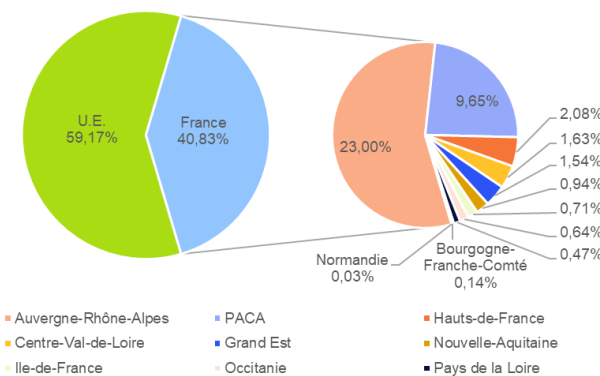
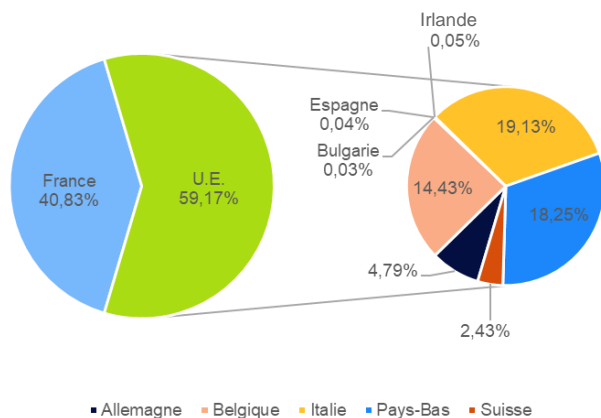


Figure 4. Répartition de l'origine des déchets en 2019, détail Union Européenne par région



Demande d'extension de capacité
P.J. n° 51 : Origine géographique des déchets

Figure 5. Répartition de l'origine des déchets en 2020, détail France par région

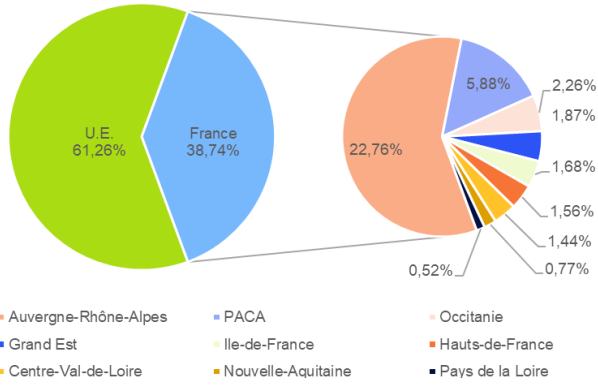
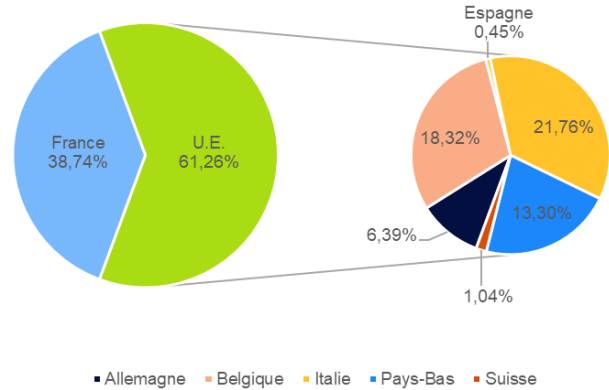


Figure 6. Répartition de l'origine des déchets en 2020, détail Union Européenne par région



La pièce jointe n° 52 présente en particulier la compatibilité du projet aux plans et programmes.